

Paris, le 25 novembre 2025

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Protéger les volontaires : l'Agence du Service Civique ouvre une plateforme de signalement**

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Agence du Service Civique ouvre une plateforme dédiée au signalement, qui permet de recueillir directement des faits, notamment de violences sexistes et sexuelles, et d'assurer une prise en charge rapide, confidentielle et sécurisée des situations.

#### **Un dispositif concret pour agir contre les violences sexistes et sexuelles**

Cette plateforme permet à toute personne, victimes ou témoins, de signaler des faits graves, notamment des violences sexistes et sexuelles (VSS), de harcèlement ou encore de fraude. **Son objectif est simple : protéger les volontaires en Service Civique en offrant un espace sûr pour parler, être entendus et accompagnés.**

Chaque signalement fait l'objet d'un suivi attentif par l'Agence du Service Civique. Lorsque la situation le nécessite, les faits peuvent également être transmis aux autorités compétentes afin de garantir la sécurité des jeunes et de prévenir toute mise en danger.

#### **Une Agence engagée pour un cadre d'engagement sûr et respectueux**

Depuis sa création, plus de 900 000 jeunes ont réalisé un Service Civique. Pour garantir à chacun un environnement d'engagement serein et sécurisé, l'Agence renforce aujourd'hui ses actions de prévention et d'accompagnement.

Plusieurs mesures concrètes accompagnent cette démarche :

- **Développement de missions de Service Civique consacrées à la prévention des VSS** : ces missions ont pour objectif de sensibiliser les citoyens, notamment dans le domaine du sport.
- **Création de nouvelles formations pour les tuteurs qui accompagnent les jeunes en mission de Service Civique et les responsables des structures qui les accueillent** : des modules sont

proposés dans la formation obligatoire des tuteurs afin de les aider à prévenir et gérer les situations difficiles, notamment liées à la santé mentale et aux VSS.

- **Intégration de la sensibilisation aux VSS dans certaines formations pour les volontaires** : la thématique des VSS est abordée par certains acteurs lors des formations civiques et citoyennes, obligatoires pour les volontaires.
- **Diffusion de guides** : L'Agence du Service Civique a élaboré trois guides pour aider chacun à réagir en cas de situation liée à des violences sexistes ou sexuelles. Ils s'adressent respectivement aux volontaires, aux tuteurs et aux référents départementaux, afin que chaque acteur du Service Civique sache comment agir et vers qui se tourner.

Ces actions traduisent la volonté de l'Agence du Service Civique d'assurer à chaque volontaire un cadre d'engagement sûr, respectueux et conforme aux valeurs de la République.

« *Pour combattre les violences, nous devons d'abord faire en sorte que la parole se libère. A chaque volontaire, nous devons garantir un environnement sûr et à la hauteur de la confiance qu'ils nous accordent. Cette plateforme de signalement permet à chacun d'entre eux de parler librement, d'être entendu et protégé. Concrètement, cela signifie plus de signalements traités, plus d'accompagnements personnalisés et des mesures immédiates pour protéger chaque volontaire* », précise Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

« *En tant que garant de la bonne mise en œuvre du Service Civique, nous devons à chaque jeune mis en danger dans le cadre de sa mission une réponse rapide et efficace. Sur ces sujets, nous voulons appliquer le principe simple de tolérance zéro* », souligne Nadia Bellaoui, présidente de l'Agence du Service Civique.

#### **À propos de l'Agence du Service Civique**

Le [Service Civique](#) est un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue sur une période entre 6 et 12 mois, en France ou à l'étranger. Il vise à proposer un cadre d'engagement au service de l'intérêt général, dans lequel les jeunes expérimentent la mixité sociale, peuvent gagner en confiance et en compétences tout en préparant leur avenir éducatif, professionnel ou citoyen. Depuis sa création, plus de 800 000 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique.

L'[Agence du Service Civique](#) est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010, qui assure la mise en œuvre du Service Civique. L'Agence met aussi en œuvre depuis 2016 les volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Présidée depuis décembre 2022 par Nadia Bellaoui, l'Agence du Service Civique est un opérateur du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

#### **CONTACT PRESSE**

##### **Agence du Service Civique**

Julien PUJOL PION - [presse@service-civique.gouv.fr](mailto:presse@service-civique.gouv.fr) - 06 19 94 07 19